



PORT DE DIELETTE

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2018
(10h30-12h00)

Date rédaction	12/2018	Lieu	Port DIELETTE	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	28/11/2018		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Jacques Viger	Titulaire			x	
M. Patrick Fauchon	Titulaire				x
M. André Peyronnel	Suppléant				
M. Jérôme Bonnissent	Suppléant				
Représentantes du conseil municipal de Flamanville					
Mme Ghislaine Thomas Routier	Titulaire			x	
Mme Corinne Pinabel-Poard	Suppléante				
Représentants du conseil municipal de Tréauville					
Mme Danièle Reignier	Titulaire			x	
M. Maurice Cado	Suppléant				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Patrick Guillard	Titulaire			x	
M. Etienne Andrieu	Suppléant				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Christophe Pilard	Titulaire				
M. Lecarpentier	Invité			x	
M. Groult	Invité				
Représentants de l'activité plaisance					
M. Christian Jourdain	Titulaire			x	
M. Alain Cossé	Titulaire			x	
M. Alain Yvard	Titulaire			x	
M. Michel Petit	Titulaire			x	
M. Marc Lepesqueux	Titulaire				x
M. Michel Eymard	Suppléant			x	
M. Hugo Cosnefroy	Suppléant				
M. Dominique Jean	Suppléant				x
M. Guy Broquaire	Suppléant				
M. Pascal Gaignon	Suppléant				
Représentants de l'activité commerce					
M. Hugues-Robert Gros	Titulaire				x
M. Michel Traisnel	Titulaire				x
M. Olivier Normand	Suppléant			x	
M. Dominique Louzeau	Suppléant				
Autres participants					
Mme Frédérique Boury	Conseillère départementale				x
M. François Rousseau	Conseiller départemental			x	
M. Johann Deniaux	Président conseil de territoire des Pieux			x	
M. Levavasseur	CAC			x	
Mme Emilie Olivier	Responsable port Dielette			x	
M. Olivier Lemaignan	Direction de la mer et des ports			x	

Le conseil portuaire du port de Diélette s'est réuni le 28 novembre 2018 au Pôle de proximité des Pieux, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Lemaignan** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2018

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ 2018

M. Leteissier présente les données partielles de l'année, communiquées par le concessionnaire.

Pêche : 6 navires professionnels sont recensés.

Commerce : 13851 passages effectués avec les îles Anglo-Normandes par la compagnie Manche Îles Express (chiffres compagnie), il n'y a pas eu de trafic fret en 2018.

Plaisance

Mme Olivier donne les chiffres de fréquentation de la plaisance, et précise qu'en fonction de la météo 2018 a vu une augmentation de la clientèle passage.

- nombre de bateaux à l'année 370
- nombre de bateaux visiteurs 821
- nombre de nuitées visiteurs 2 430

III - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Levavasseur présente les travaux effectués :

Travaux d'investissement 2018 :

- Réfection du ponton I	66 576 €
- Changement des clôtures des terre-pleins	27 479 €
- Travaux bornes terre-plein carénage	60 000 €
- Achat élévateur	285 000 €

Travaux d'investissement envisagés pour 2019 :

- Réfection blocs sanitaires Est	165 000 €
- Borne de pesée et aménagements	135 000 €
- Réhausse du terre-plein pêche	100 500 €
- Aménagements gare maritime	35 000 €
- Pose anodes pieux marina	35 000 €

M. Yvard demande des précisions sur les travaux de rehausse du terre-plein pêche.

M. Levavasseur donne les précisions techniques sur cette question.

M. Leteissier propose au concessionnaire de faire un point sur la réunion technique qui s'est déroulée le 20 novembre 2018 et de joindre le compte rendu au présent document.

Mme Olivier fait une présentation synthétique des points abordés lors de la réunion du 20 novembre 2018.

M. Deniaux apporte des réponses sur certains points à savoir :

Gel de l'eau l'hiver, il pourrait être envisagé d'équiper le ponton A avec des tresses antigel afin que les usagers puissent avoir de l'eau.

Devenir de la concession au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Il précise que les statuts ont été repris afin de les restituer et permettre à la CAC de fonctionner comme auparavant. Il va y avoir des discussions d'engagées en concertation. Il ne peut y avoir de réponse actuellement les discussions n'ayant pas eu lieu.

M. Viger confirme qu'il n'y a pas eu de discussions avec les communes, les deux conseils municipaux étant ouverts aux discussions. En ce qui concerne les travaux il fait part de son regret de la non prise en compte de la clôture se situant derrière le « Raz Blanchard ».

M. Levavasseur répond que cela se situe hors concession portuaire.

M. Jourdain demande où en est le projet d'aménagement du parking derrière le « Raz Blanchard ».

Mme Olivier répond que ce projet a été abandonné suite à la fusion des collectivités. Ce parking devra être réalisé, mais la prise en compte sera en fonction du périmètre de la concession lors de la reprise du port.

M. Lecarpentier demande si un dispositif est prévu pour remonter les marchandises lors des travaux du terre-plein pêche et souhaite des boxes de stockage en matériaux résistants aux intempéries.

Mme Olivier répond qu'en ce qui concerne les installations électriques ce sera effectué simultanément et seront rehaussées afin d'éviter qu'elles ne soient noyées.

M. Viger demande ce qu'il en est des subventions pour les bornes de pesée.

Mme Olivier répond qu'il n'y aura pas de subvention, mais que ce sera la priorité en 2019.

M. Levavasseur précise que la réflexion de rehausse du terre-plein est engagée globalement.

IV – BUDGET EXECUTE 2017

M. Leteissier présente le budget exécuté 2017 et demande s'il y a des questions.

M. Jourdain demande ce qu'il en est du surcoût appliqué sur les tarifs pour le dragage.

Mme Olivier répond que l'augmentation de 0,5 % est une moyenne, cette règle ayant été établie il y a 2 ans.

M. Deniaux précise que ce taux permet de lisser l'augmentation.

M. Jourdain fait part de sa désapprobation sur cette règle qu'il juge injuste.

M. Morin indique que les opérations de dragage ne tendent pas à diminuer que la DDTM est très vigilante et impose beaucoup de contraintes qui ont des conséquences sur les coûts.

M. Yvard s'interroge sur la somme de 384 000 € fléchée sur le dragage par rapport à ce qui a été réalisé.

M. Deniaux indique que les intempéries sont prises en compte dans le marché.

M. Levavasseur précise qu'il y a eu 5 428 m³ d'enlevés soit 11 barges, et évoque les moyens de contrôle par relevés bathymétriques, le volume n'étant pas contestable.

V - TARIFS PORTUAIRES 2019

M. Leteissier présente les propositions de tarifs 2019, fixés par la communauté d'agglomération du Cotentin par délibération n° DEL2018-187 du 27 septembre 2018, et dont elle demande l'application au port de Diélette à savoir :

Une augmentation de **2,50 %** des tarifs d'outillage et des droits de port en vigueur, calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac à laquelle s'ajoutent **0,50 %** correspondant notamment aux coûts de dragage.

1°- à l'exception des taxes d'outillages suivants :

- du jeton de douche qui reste à 1,70 € TTC.
- de la carte Passeport Escales dont le tarif est fixé à 15 € TTC.
- des locaux mis en service à partir de 2015 (cases commerciales, gare maritime) dont les tarifs demeurent à 6 € HT/m²/mois d'octobre à avril et à 9 € HT/m²/mois de mai à septembre, jusqu'à leur occupation complète.
- du bâtiment dédié au nautisme (parcelle AB n) 49 pour lequel le loyer est revu chaque année au 1^{er} janvier sur la base de l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

2° - Modifier le paragraphe 1.2.3°) alinéa 3 de l'article 1 des taxes d'outillage :

Pour les bateaux quittant le port ou résiliant leur contrat en cours d'exercice, la tarification s'appliquera au prorata temporis, en 365^{ème}, étant précisé qu'un préavis d'un mois sera observé. Les

résiliations demandées au mois de décembre de l'année en cours ne sont soumises à aucun préavis : l'abonnement prendra fin au 31 décembre.

Dans le cas où l'application du prorata temporis révèle un trop perçu de la collectivité, seuls les montants supérieurs ou égaux à 15 € T.T.C. feront l'objet d'un remboursement.

3° - Ajouter le paragraphe suivant aux taxes d'outillage article 12, section IV :

12.6. Défaut de paiement d'un navire en escale (T.T.C.)

1°) Une redevance forfaitaire de 20 € sera appliquée à la redevance de stationnement initialement due à tout navire ayant quitté le port sans s'être acquitté de cette dernière et/ou n'ayant pas déclaré son escale auprès du Bureau du port.

4° - Décider de revoir les prochains tarifs 2020 et suivants, sur la base des indices des prix à la consommation hors tabac des mois de juin au lieu de ceux du mois de juillet, pour une meilleure adéquation avec les délais administratifs nécessaires à l'élaboration des présents tarifs.

M. Jourdain indique que cette augmentation supplémentaire est liée à ce qui n'est plus versé par le Département.

M. Morin répond que certains ports ont des opérations à réaliser avec de gros budgets, mais proportionnellement au nombre de places l'effort consenti est plus important.

M. Cossé fait part de la diminution de la liste d'attente, et l'explique par l'augmentation des taxes et du coût du gasoil.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2019. Les tarifs sont approuvés avec 7 pour et 6 abstentions sur 13 votants.

VI - BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

M. Leteissier présente le projet de budget prévisionnel 2019 et demande s'il y a des questions.

En l'absence de questions, **M. Morin** demande l'avis sur ce projet de budget prévisionnel.

Il est approuvé par 7 pour et 6 abstentions sur 13 votants.

VII - QUESTIONS DIVERSES

M. Yvard demande ce qu'il en est du projet de « Pub ».

M. Deniaux répond que ce projet est confirmé depuis la semaine précédente.

M. Jourdain demande ce qu'il en est du projet de carénage.

Mme Olivier répond qu'elle n'a pas d'éléments actuellement.

M. Lecarpentier informe que deux navires professionnels sont restés pendant une longue période sans payer les travaux qui ont été financés par les pêcheurs.

Mme Olivier répond qu'ils sont restés en raison d'une passe. En ce qui concerne le Shewan, aucune demande n'avait été faite avant leur arrivée, pour le Cap Nord de sont des demandes ponctuelles, le règlement se fait sur la base de la redevance de stationnement à la journée.

M. Jourdain demande ce qu'il en est du navire le « Mon mien ».

Mme Olivier explique qu'au vu des divers propriétaires ce dossier est compliqué, aucun propriétaire (ancien et nouveau) n'acceptant de payer, les actes de francisation ne correspondant pas aux actuels propriétaires.

M. Leteissier précise qu'une procédure pourrait être lancée.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

